

	Check-list pour inspections ordinaires et complémentaires Service de contrôle Protection Suisse des Animaux PSA Coop Naturafarm Veau		
	Conformément à la directive: Directive Veau Coop Naturafarm: Cahier des charges du 1 ^{er} mars 2016 pour l'engraissement des veaux		
 SIS 029	rédigé: 11.02.2016	approuvé: 11.01.2016 CSC	valable à partir du: 01.03.2016
			F.00018.04.f Page 1 de 1

Exploitation / Localité: **Date:**

CNf Dir. bien/rempli/oui suffisant discutable insuffisant/pas rempli

1. Etables

3.3 C	Toutes les aires de repos propres, sèches, sol recouvert de litière en suffisance (au moins 50% paille / roseau de chine)			
3.5	Les animaux disposent d'une aire de repos paillée suffisamment grande (jusqu'à 4 mois 1.35 m², jusqu'à 200 kg 1.62 m², >200 kg 1.8 m²)			
3.3 A	Lumière du jour dans l'aire d'activité (au moins 15 Lux)			
3.1 F	Les courettes des veaux sont accessibles en permanence			
3.3 B	Climat de l'étable (gaz nocifs, circulation de l'air, température, etc.) en ordre			
3.5	Au moins 1.8 m de hauteur au-dessus de la litière			
3.1 C	Propreté et hygiène en ordre			
3.1 C	Abreuvoirs et appareillages pour l'alimentation sont en état de fonctionnement et selon la directive			
4.3	Les animaux disposent en tout temps d'eau potable fraîche à volonté			
4.1 O,P	Les animaux doivent avoir libre accès à du fourrage propre en tout temps			
3.4 B	L'étable et en particulier les sols perforés ne présentent pas de risques de blessure			

2. Animaux

3.1 B	Tous les animaux sont détenus en groupe		
3.1 B	Si des animaux sont détenus seuls, la dérogation est admise (animal malade, veaux destinés à la production laitière dans des igloos individuels)		
5.4 B,C	Boucles nasales ou buccales / castration des veaux mâles: interdits. Aucune intervention prohibée		
3.1 B	Animaux malades, blessés, affaiblis dans un local séparé ou boîte infirmerie; boîte infirmerie en ordre		
2.1 B	Tous les veaux portent une marque auriculaire avec le numéro BDTA		

3. Effectif, origine, mise à l'étable

7.1 C	La configuration de l'étable correspond à celle du dernier enregistrement par la PSA		
3.5	Le nombre maximum d'animaux conformément au dernier enregistrement par la PSA est respecté		
2.2 A	Origine des animaux: suisse exclusivement, de naisseur connu / de marchands locaux / de l'intermédiaire (consulter les documents d'accompagnement de la dernière mise à l'étable)		
3.2 A	Le système „tout dedans – tout dehors“ est appliqué (Exceptions: moins de 15 veaux par étable / veaux nés sur l'exploitation / allaitement des veaux par leur mère / par une vache nourrice)		
3.2 A	Mise à l'étable selon le système „tout dedans – tous dehors“ effectuée en 1 (bien) / 8 (passable) jours		
2.2 B	Tous les veaux de l'exploitation jusqu'à l'âge de 160 jours sont détenus selon les directives CNf (Exception: veaux destinés à la production laitière jusqu'à l'âge de 120 jours dans des igloos individuels)		

4. Aliments

2.2 C, 4.1 B	Aliments pourvus de la déclaration CNf (étiquette et bulletin de livraison) et sans déclaration OGM		
4.1 B	Attestation CNf du fournisseur d'aliments présente Fournisseur:		
4.1 F,H	Fabricant-éleveur: Composition des aliments disponible, assurance qualité concernant OGM garantie		

5. Classeur de production / traitements médicamenteux

7.2 C	Classeur de production: documents classés selon le registre; journal des visiteurs / journal de l'étable / journal de production sont à jour		
3.3.1 A	Toute détention individuelle d'un animal est documentée (date et raison: maladie)		
5.2 G	Inventaire d. médicaments à jour, conforme à la directive, visée par le vétérinaire (au moins tous 1. 6 mois)		
5.2 A	Journal des traitements à jour, conforme à la directive, visé par le vétérinaire (au moins tous les 6 mois)		
5.3	Copies des ordonnances pour aliments médicamenteux présentes		
5.2 H	Médicaments stockés conformément à la directive. Pas de médicaments périmés ou non homologués par Swissmedic		

6. Inspections de tiers (PER / SRPA / intermédiaire / vétérinaire traitant)

2.1 C	PER (IP ou Bio):	Date contrôle: _____	Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Participation prouvable	
2.1 D	SRPA:	Date contrôle: _____	Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Participation prouvable	
	Intermédiaire:	Date: _____	Manques: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	au moins 2 fois par an	
5.1 B	Vétérinaire traitant:	Examen des veaux livrés à la fin de mise à l'étable: (Exception: pas de système „tout dedans - tous dehors“)			